

# Décision du Maire de Montaigu-Vendée

N° *DECRE\_2023\_267*

## Services d'assurances pour le groupement de commandes constitué entre la commune et le CCAS de Montaigu-Vendée

Vu les dispositions du Code de la commande publique ;  
Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2020.05.26-24 en date du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaigu-Vendée ;  
Vu la convention constitutive du groupement de commandes constitué en 2023 entre la commune de Montaigu-Vendée et son Centre Communal d'Action Sociale pour la passation des marchés d'assurances ;  
Vu l'appel public à la concurrence adressé au BOAMP et JOUE le 15 septembre 2023 et le dossier de consultation des entreprises mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation <https://www.marches-securises.fr> ;  
Vu le rapport d'analyse des offres détaillé réalisé par ARIMA Consultants Associés, assistant à maîtrise d'ouvrage ;  
Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres attribuant les marchés de services, lors de la réunion du mercredi 29 novembre 2023 à 9h00 ;  
Considérant la nécessité de valider l'attribution, signer et notifier les marchés de services aux entreprises ou groupements d'entreprises et de démarrer les prestations au 1er janvier 2024 ;

## DÉCIDE

### **ARTICLE 1**

Le lot n°01 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » est attribué à la société SMACL ASSURANCES SA / 79031 NIORT dont l'offre d'un montant annuel de 88 171,26 € TTC a été jugée « économiquement la plus avantageuse » par la commission d'appel d'offres au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation.

Le lot n°02 « Assurance des responsabilités et des risques annexes » est attribué au Groupement d'entreprises PARIS NORD ASSURANCES SERVICES - Courtier Mandataire (75 009 PARIS) / AREAS DOMMAGES - société portant le risque (75 008 PARIS) dont l'offre - solution alternative n°1 / garantie assistance rapatriement : formule n°1 - d'un montant annuel de 16 714,92 € TTC a été jugée « économiquement la plus avantageuse » par la commission d'appel d'offres au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation.

Le lot n°04 « Assurance de la protection juridique de la collectivité » est attribué à la société SMACL ASSURANCES SA / 79031 NIORT dont l'offre d'un montant annuel de 1 663.20 € TTC a été jugée « économiquement la plus avantageuse » par la commission d'appel d'offres au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation.

Le lot n°05 « Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus » est attribué à la société SMACL ASSURANCES SA / 79031 NIORT dont l'offre d'un montant annuel de 1 439,89 € TTC a été jugée « économiquement la plus avantageuse » par la commission d'appel d'offres au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation.

### **ARTICLE 2**

Les marchés relatifs à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Maire.

### **ARTICLE 3**

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget suivant :

- Lot n°01 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes »
  - Contributaire : SMACL ASSURANCES (79031 NIORT)
  - Montaigu-Vendée – Budget général - Montant annuel : 85 448.96 € TTC
  - Montaigu-Vendée – Budget CCAS - Montant annuel : 2 722.30€ TTC
  
- Lot n°02 « Assurance des responsabilités et des risques annexes »
  - Contributaire : Groupement d'entreprises PARIS NORD ASSURANCES SERVICES - Courtier Mandataire (75009 PARIS) / AREAS DOMMAGES - société portant le risque (75008 PARIS)
  - Montaigu-Vendée – Budget général - Montant annuel : 16 714,92 € TTC
  
- Lot n°04 « Assurance de la protection juridique de la collectivité »
  - Contributaire : SMACL ASSURANCES (79031 NIORT)
  - Montaigu-Vendée – Budget général - Montant annuel : 1 663.20 € TTC
  
- Lot n°05 « Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus »
  - Contributaire : SMACL ASSURANCES (79031 NIORT)
  - Montaigu-Vendée – Budget général - Montant annuel : 1 439.89 € TTC

### **ARTICLE 4**

Le lot n°03 « Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes » est déclaré infructueux, pour absence d'offre. Une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence sera mise en œuvre.

### **ARTICLE 5**

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaigu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 08/12/2023  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*